



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84
Email : comite@basket93.com
Site : www.basket93.com
Facebook : cd93basketball

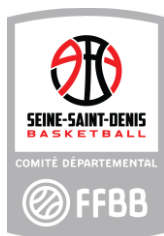
RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRE-REGIONALE FEMININE SAISON 2023-2024

Le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis de Basketball organise un Championnat Sénior intitulé « Pré-Régionale Féminine » (PRF).

Ce championnat est qualificatif au championnat « Régionale Féminine 2 » (RF2).

Article Règlement N°	Titre	Détails		
1	Equipes Autorisées	Le championnat est ouvert aux équipes des Associations sportives affiliées à la FFBB et régulièrement qualifiées pour cette division. Le Comité Départemental a toujours le droit de refuser l'inscription d'une équipe d'Association Sportive dès lors qu'il motive son refus.		
2	Composition de la Division	Les équipes qui descendent de RF2.	Les équipes maintenues en PRF.	Les éventuelles nouvelles équipes.
3	Salle	Classement Minimum H1		
4	Composition	12 équipes		1 poule
5	Phase Aller	Du 24/09/2023 au 21/01/2024		Date de Report Le 14/01/2024
6	Phase Retour	Du 28/01/2024 au 02/06/2024		Date de Report Le 26/05/2024
7	Phase Report	Aucun report ne sera accepté Après le 21/01/2024 pour les rencontres « Aller » Après le 02/06/2024 pour les rencontres « Retour »		
8	Horaires des rencontres	L'horaire des rencontres est par défaut le dimanche à 15h30. Une tolérance peut être acceptée par la Commission Sportive du CD93 : Le samedi de 19H à 21h00 et le dimanche de 13H30 à 17H30		
9	E-Marque Obligatoire	La transmission des données e-Marque devra être faite, au plus tard le dimanche 20h00. En cas de non-respect, un manquement vous sera envoyé.		





**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84
Email : comite@basket93.com
Site : www.basket93.com
Facebook : cd93basketball

10	Montent en RF2	L'équipe classé 1ère. Dans l'éventualité où une équipe d'Association sportive refuserait l'accession ou ne pourrait accéder à la division supérieure en raison de la présence d'une autre équipe de son Association sportive ou inter-équipe d'une Coopération Territoriale de Club, ou ne satisferait pas aux critères énoncés ci-dessus, l'Association sportive suivante dans l'ordre du classement serait proposée.
11	Titre de Champion	L'équipe finissant à la 1ère place, est déclarée Championne de PRF.
12	Restent en PRF	Les autres équipes et les éventuelles nouvelles équipes.
13	Règles de participation	Les équipes participantes au championnat RPF évolueront avec les mêmes règles de participation que les autres équipes disputant ce championnat. (Obligations Sportives : celles-ci n'étant pas cumulables avec les niveaux fédéraux et régionaux). Les deux équipes d'une même Association sportive (en nom propre / en Entente de Coopération Territoriale de Club / en Entente de Clubs) ne pourront évoluer dans la même poule.
14	Obligations sportives	Toute équipe d'Association sportive (en nom propre / en Entente de Coopération Territoriale Club / en Entente de Clubs) évoluant dans ce Championnat devra obligatoirement présenter : - Une autre équipe Sénior Féminine ou U20 Féminine ou une équipe U18 Féminine - Et une équipe de jeunes Féminines (U11 à U18) Participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Attention : sauf s'il y a 2 équipes U18, l'équipe U18 ne sert qu'une fois si elle est utilisée pour répondre à l'absence de l'équipe Sénior Féminine ou U18 Féminine. Un contrôle sera effectué au début du championnat. Le non-respect de ces Obligations Sportives amènera la non-montée en championnat « Régionale 2 Féminine ».
15	Conditions sanitaires : COVID19	En fonction des conditions sanitaires, si la compétition ne peut aller à son terme, la commission sportive décide d'appliquer les mesures suivantes : <u>Si on s'arrête au cours de la phase 1 :</u> Utilisation du ratio (*) à partir de 50 % des matchs joués pour le classement des équipes.





**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE SEINE-SAINT-DENIS
DE BASKET BALL**

2 rue Frémin, 93140 BONDY
Tél. : 01 48 49 81 84
Email : comite@basket93.com
Site : www.basket93.com
Facebook : cd93basketball

		<p><u>Si on a joué toute la phase 1 et que l'on ne peut pas jouer la phase finale :</u></p> <p>Utilisation du « ranking » pour le classement des équipes.</p> <p>(*) : Ratio = $\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombres de rencontres comptabilisées}} \times \text{Nombre de rencontres théoriques}$</p> <p>Avec nombre de rencontres théoriques = 10</p>							
16	Dérogation de date d'une rencontre	<p>L'absence de l'entraîneur n'est pas une raison valable pour faire un changement de date.</p> <p>La Commission Sportive Départementale pourra autoriser un changement de date en cas de maladie de plusieurs joueurs. Il faudra fournir un certificat médical de non pratique du basket pour au moins 4 joueurs.</p> <p>La Commission Sportive Départementale a seule la possibilité d'autoriser un changement de date. Les accords entre les entraîneurs ne seront pas valables.</p> <p>Si une rencontre n'est pas jouée à la date prévue, elle sera perdue pour les deux équipes.</p>							
17	Qualifications et Licences	Nombre de joueurs Autorisés	Dom	Max : 10	Min : 5	Ext	Max : 10	Min : 5	
		Type de Licences Autorisées (Nb Max)	0CASP,1CASP, 2CASP				0		
			0CASTCTC, 1CASTCTC, 2CASTCTC				5		
			0CAST, 0CT, 1C, 2C, 1CAST, 2CAST, T				3 (Sauf Nouvelle équipe 5)		
		0, 1, 2				0			
		0E, 0L, 0VS, 1E, 1L, 1VS, 2E, 2L, 2VS				0			
Couleur de Licences Autorisées (Nb Max)	Blanc BC (surclassé U17)				Sans Limite				
	Vert VT				Sans Limite				
	Jaune JH				Sans Limite				
	Orange OH				2				
18	Saison 2024-2025	Championnat d'une poule de 12 équipes (Sauf si le nombre d'équipes est supérieur à 12)							

